

## **Décision relative à une demande de nouveaux emballages d'un produit phytopharmaceutique**

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande d'autorisation de nouveaux emballages pour le produit phytopharmaceutique **TURBOPADS JARDIN***

*de la société* **FRUNOL DELICIA GMBH**  
*enregistrée sous le* **n°2019-6274**

*Vu la décision du directeur général de l'Anses du 13 août 2021 concernant le produit phytopharmaceutique **FERREX JARDIN**,*

*Considérant que le produit **TURBOPADS JARDIN** est strictement identique au produit **FERREX JARDIN**,*

La mise sur le marché du produit référencé ci-après **est autorisée** dans les nouveaux emballages décrits en annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

### Informations générales sur le produit

<b>Nom du produit</b>	TURBOPADS JARDIN	
<b>Type de produit</b>	Deuxième gamme	
<b>Titulaire</b>	FRUNOL DELICIA GMBH HANSASTRASSE 74, 59425 UNNA, Allemagne	
<b>Formulation</b>	Appât granulé (GB)	
Contenant	25 g/kg - phosphate ferrique	
<b>Numéro d'intrant</b>	9642-2014.01	
<b>Produit de référence</b>	Nom commercial	FERREX
	N° AMM	2180147
<b>Numéro d'AMM</b>	2180150	
<b>Fonction</b>	Molluscicide	
<b>Gamme d'usage</b>	Amateur / emploi autorisé dans les jardins	

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.  
La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

DocuSigned by:

  
*Charlotte Grastilieur*

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE : Nouveaux emballages du produit

---

<b>Vente et distribution</b>	
Le titulaire de l'autorisation peut mettre sur le marché le produit dans les nouveaux emballages:	
Emballage	Contenance
Boîtes en carton avec bec verseur refermable	300 g
Sacs individuels à usage unique en papier / polyéthylène contenus dans une boîte en carton	300 g - 600 g - 900 g - 1200 g